

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 30 juin 2021**

**Convocation du 21 juin 2021**

**Début de séance à : 20h00**

**Présents :** M. SORROCHE, M. MARTY, M. LIONNET, Mme DELMAS, Mme ZLOTKOWSKI, Mme CANDOSIN, Mme LAFON, Mme PUERTAS, M. CROS, M. D'ALMEIDA, M. FABRE, M. SAIDI.

**Procurations :** Mme BONNES a donné pouvoir à Mme LAFON, Mme MARTINEZ a donné pouvoir à M. CROS, Mme ROQUINARC'H a donné pouvoir à Mme CANDOSIN, Mme SIMON a donné pouvoir à Mme ZLOTKOWSKI, M. JOUAN a donné pouvoir à M. MARTY, M. SCHAEFFNER a donné pouvoir à M. LIONNET.

**Absents :** M. HERNANDEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Secrétaire :** Mme ZLOTKOWSKI

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/06/2021,*
- *Achat et utilisation mutualisée d'un broyeur de végétaux,*
- *Création de postes,*
- *Point sur les élections,*
- *Point sur les travaux de rénovation de l'école – déménagement,*
- *Questions diverses.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**I – Utilisation partagée d'un broyeur de végétaux**

Afin de répondre aux besoins de réduction de volume des résidus d'élagages et de les valoriser, les communes de Belbe-  
raud, Fourquevaux, Labastide-Beauvoir, Montlaur et Odars ont décidé de s'associer pour acquérir, à frais partagés, un  
broyeur de végétaux.

Cet équipement sera acquis en pleine propriété par la commune de Labastide-Beauvoir, porteuse du projet. Le prix TTC  
sera de l'ordre de 25 000 € TTC.

Elle financera l'achat du broyeur sur son budget, récupèrera la subvention de la Région et de l'ADEME ainsi que le FCTVA  
puis demandera une participation des 4 communes participantes à hauteur d'un cinquième pour solder le reste à charge.

Les dépenses de fonctionnement (assurance, entretien...) seront prises en charge par la commune de Labastide-Beauvoir  
puis partagées entre les communes adhérentes.

La convention jointe fixe les modalités d'achat et d'utilisation du broyeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet présenté
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

***La délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

## **II – Création de postes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°07/2021 du 11 février 2021 fixant les ratios d'avancement de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose aux membres du conseil municipal la création des emplois suivants (grades d'avancement).

- Un poste d'adjoint de patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28h,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32h,
- Deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à 24h,
- Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

***La délibération est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

### **SUJETS HORS DELIBERATION :**

- M. LIONNET présente au conseil municipal que dans le cadre d'un changement de fournisseur d'énergie, EDF s'est montré le plus compétitif (prévision de 10-11% d'économie).
- M. LIONNET expose le retour de l'étude des voiries de la commune faite par le département ainsi que les différentes options proposées en termes de sécurisation (plantation de végétaux, réduction de la largeur des routes, installation de STOP, etc....).
- M. MARTY fait un rappel aux membres du conseil sur le contrat de relance de l'Etat et de l'urgence à transmettre les différents projets au Sicoval.
- Il a été décidé d'organiser la fête du 14 juillet suite à l'annulation de l'animation prévue par le Sicoval et pour laquelle la Mairie sollicite toutes les bonnes volontés pour aider à mettre tout en place dans ce délai très court...
- M. le Maire fait un point sur les travaux de rénovation du groupe scolaire qui vont débuter à compter du 07/07/2021 pour 7 semaines.

**Fin de séance à 21h00**